# BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

COMMUNE de VALENCE en BRIE Elections MUNICIPALES du 12 MARS 1989



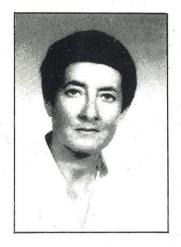
VOTRE EQUIPE MUNICIPALE A L'ECOUTE ET AU SERVICE DE TOUS

ELUE AU 1ER TOUR

LE VALENÇOIS



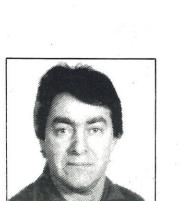
M. Daniel JACQUET - 1er adjoint -



Mme Anne-Marie REDON-MICHAUD MAIRE



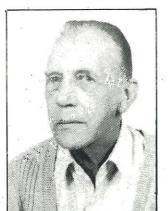
Mme Jeannette BEAUDENON - 2ème adjoint -



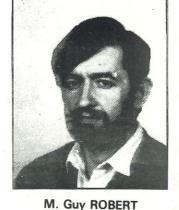
M. Robert ROUSSEAU

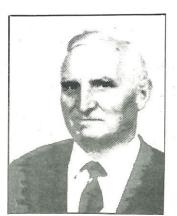
M. Thierry ROUQUET





M. Jacques BLANQUET

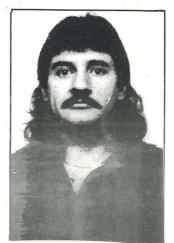




M. René MONET



**Mme Paulette COUTURIER** 



M. Daniel DAVID

### VALENCE EN BRIE -

Habitants: 495 Valençoises - Valençois Chef lieu de Canton: Le Chatelet en Brie Arrondissement:

> Département : Seine et Marne 19eme EDITION

Melun

REDACTION-DOCUMENTATION **DIFFUSION** MAIRIE

Directeur: Anne-Marie REDON Rédacteur : Daniel REDON

> **Commission Presse** J. Beaudenon - C. Jacquet P. Couturier - C. Petit R. Monnet

PHOTOS: Le Parisien République Seine et Marne La délivrance **Claude PETIT** DEPOT LEGAL 86 A RC 0/5 1986

### **SOMMAIRE** -

Editorial

Réunions de Conseil et rendez-vous

25 Janvier 1989 6 Mars 1989

17 Mars 1989

29 Mars 1989

Commissions Municipales

Lettres de félicitations

Informations diverses

Les enfants ont la parole

Vie associative

Loto Foot

Jumelage Valence-Rendel

Anciens - Fête

Départ de M. et Mme PARE

Divers



**Allocution** d'Anne-Marie REDON-MICHAUD le soir de son élection Vendredi 17 mars 1989 20H30 à la mairie (réunion publique)

Mes chers collègues et amis,

Vous venez de me faire, en me portant à la présidence du conseil municipal et au poste de maire, un très grand honneur. Permettez-moi de vous exprimer, avant tout, ma profonde gratitude pour la confiance que vous me témoignez.

Les règles démocratiques de notre pays veulent que le conseil municipal soit élu au suffrage universel par les citoyens de la commune et que le conseil, à son tour, investisse le maire à la majorité pour la durée de son mandat, soit 6 ans.

Nous allons donc, à partir de cet instant, travailler ensemble.

Ce travail je le conçois comme une coopération dans la plus grande loyauté, avec le seul souci de réaliser le maximum de choses en faveur de notre commune de Valence.

La démocratie permet les luttes électorales ; c'est une excellente chose, car les citoyens ne peuvent valablement choisir que si plusieurs listes leur sont proposées.

Ensuite, quand les électeurs ont rendu leur verdict, l'heure n'est plus aux querelles, mais au travail collectif pour le bien de tous. Mon seul but est de servir et d'agir uniquement dans l'intérêt de tous, sans aucune distinction. Telle est la position que j'adopte et j'entends m'y maintenir sans défaillance. Je vous demande donc de m'aider de vos suggestions, mais aussi de vos critiques, car je n'ai pas la prétention de posséder la science infuse. Chacun doit apporter sa pierre à l'édifice que nous devons bâtir et embellir ensemble. Le conseil municipal possède de très grands pouvoirs. Comme le prévoit la loi du 5 avril 1884, qui est la charte républicaine de notre action, "le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la

commune" et le maire est chargé d'exécuter ces délibérations qui sont l'expression de la volonté générale de nos concitoyens. Il vous appartient essentiellement de voter le budget, c'est-à-dire de fixer les dépenses et les recettes qui permettront d'y faire face. Le maire est l'exécutant de vos décisions financières et il a la charge d'assurer la liaison avec les administrations de l'Etat dans le but d'obtenir les subventions qui, complétant nos moyens insuffisants, permettront de réaliser les travaux d'équipement que vous désirez.

C'est pourquoi l'activité du maire doit s'exercer autant à l'extérieur que dans le bureau de la mairie ou que dans la salle du conseil municipal où nous nous réunissons aujourd'hui. Ces locaux vous sont ouverts, mes chers collègues ainsi qu'à tous, d'ailleurs, la mairie porte le titre de maison commune.

En ce jour où je prends, à nouveau, mes fonctions, je forme le vœu sincère que ce lieu devienne un laboratoire d'idées.

Chacun d'entre vous, je vous le demande, pourra venir proposer les travaux qu'il souhaite

voir exécuter, les réparations à faire, les améliorations sociales à promouvoir, parfois même les misères individuelles à soulager.

Grâce à vous, se trouvera réalisée la meilleure forme d'administration qui soit : la collaboration permanente de tous à l'œuvre commune.

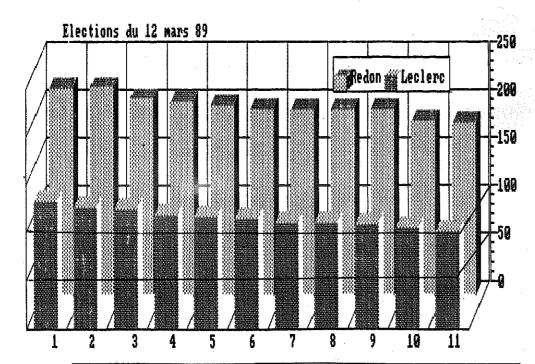
Vous me donnez en ce jour, mes chers collègues, une lourde responsabilité que j'accepte, mais pour mieux mériter la confiance de tous je vous demande de m'aider.

Je sais que vous ne ménagerez pas vos efforts et ie vous en remercie bien vivement au nom de l'idéal commun qui nous anime.

Je tiens au nom de notre équipe municipale à remercier du fond du cœur tous les électeurs qui nous ont fait confiance en votant massivement pour notre liste.

# Anne-Marie REDON-MICHAUD

Réunion suivie d'un "pot de l'amitié" offert par Anne-Marie et Daniel REDON



	Liste REDON		Liste LECLERC	
1 2 3 4 5 6 7 8	Redon-Michaud A.M. Jacquet D. Beaudenon J. Rousseau R. fils Blanquet J. Robert Guy Rouquet Th. Bermond S. Monnet R. David D.	213 214 202 199 195 192 192 191 191	Andrès A. Leclerc J. Bullot Ressouches M. Godry C. Pierucci J.F. Robert Georges Rousseau C. Ricordeau D. Duchemin C.	134 128 126 121 118 116 112 112 111 106
11	Couturier P.	177	Ressouches G	102

# Réunion de Conseil

25 Janvier 1989 Présidente Anne-Marie REDON-MICHAUD Maire

Etaient présents : M. GILET ler adjoint, Mme BEAU-DENON 2ème adjoint, Mme BERMOND 3ème adjoint, Mrs ROUSSEAU R., GARPIEL J.P., LECLERC J., conseillers municipaux.

Etaient absents: Mme KLEIN M.L., ayant donné pouvoir à Mme REDON, M. BLANQUET ayant donné pouvoir à Mme BEAUDENON, M. PIERUCCI J.F. ayant donné pouvoir à M. LECLERC.

Secrétaire de séance : Mme BEAUDENON.

Après lecture du compte rendu du 8 Décembre 1988, celui-ci est adopté.

### FOYER POLYVALENT - TRAVAUX

L'avant-projet présenté par M. DONNADIEU architecte est devenu dossier définitif. 1 seul et même dossier a été monté pour demander nos différentes subventions :

- D.G.E. 1987 - obtenue

- Conseil général - arrêté n° 88.JS 98108 du 22 juillet 1988 nous attribuant une subvention de 420.000 Francs.

• Le permis de construire a été demandé le 3 octobre 1988 et obtenu le 14 novembre 1988 (2 modifications ont du être apportées à la demende de la D.D.E.)

• Appel d'offres ouvert - application du décret n° 88.591 du 6 mai 1988 paru au journal officiel du 8 mai 1988. Avis relatif au marché publié dans le bulletin des annonces des marchés publics.

• Pour l'ouverture des plis, la commission se réunira le mercredi 22 février 1989 à 18H30.

### **INFORMATIONS**

• Redevance des mines sur les hydrocarbures liquides ou gazeux = 7.941 Frs.

L'article 1519 du Code Général des Impôts prévoit la perception au profit des communes, d'une redevance sur les quantités de pétrole brut extrait sur leur territoire par les concessionnaires, les titulaires de permis d'exploitation ou les explorateurs de mines de pétrole.

Par arrêté interministériel du 9 décembre 1988, le taux de la redevance communale des mines applicable en 1988 a été déterminé.

Le taux de cette redevance a été fixé à 19,30 Francs par tonne extraite.

C'est ainsi que notre commune doit percevoir à ce titre la somme de 7.491 Francs.

• Subvention départementale d'allègement de la charge d'assainissement: 14.570 Frs

(Sera versée prochainement au compte de la commune) suite à une demande envoyée le 25 juin 1987.

• Dotation Générale de Décentralisation : 4.630 Frs

Arrêté nº 88.DAE I URB 166 allouant à notre commune une part du concours particulier créé par l'Etat au Sein de la

Dotation Générale de Décentralisation au titre de l'établissement et de la mise en œuvre des documents d'urbanisme (délibération du conseil municipal du 18 mai 1988 - modification du P.O.S.).

• Subvention de 2.490 Frs du Conseil Général - participation financière du département aux études d'urbanisme pour l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols.

• Syndicat intercommunal de la Région de Montereau Fault Yonne pour le traitement des Ordures Ménagères : S.I.R.M.O.T.O.M.

Coût:

• Frais de collecte 57.885,60 Frs 495 habitants x 116,88 Frs par hab.

• Frais d'exploitation de l'usine d'incinération

26.175,60 Frs 495 habitants x 52,88 Frs

• Amortissement de la dette

Remboursement capital = 7.130,59 Frs 9.222,28 Frs = 2.091.69 Frsintérêts

2.508,80 Frs • Frais de bureau commun

Cotisations

495 habitants x 0,50 F 247.50 Frs 96.009,78 Frs **TOTAL** 

• Achat d'une cuisinière ARTHUR MARTIN

(Pour la salle polyvalente) 2.521,08 Frs Coût H.T. 468,92 Frs T.V.A. 18.60 % 2.990,00 Frs

+ installation - détendeur - tuyau - cable - prise 445,84 Frs T.T.C.

3.435,84 Frs

355

Révision de la liste électorale -

Réunion de la commission le jeudi 5 janvier 1989 à 17H30 Au 10 JANVIER 1989 = 355 électeurs

= 344Inscrits au 29 février 1988 = 22Inscriptions 366 = 11Radiations

• Mme le maire donne lecture d'extraits de la Loi n° 88 1262 du 30 décembre 1988 modifiant diverses dispositions du Code Electoral et du Code des Communes relatives aux procédures de vote et au fonctionnement des Conseils Municipaux, parue au J.O. du 4 Janvier 1989 - Art. 7 - il est inséré dans le Code Electoral, un article L 62 1 ainsi rédigé "le vote de chaque électeur est constaté par sa signature apposée à l'encre en face de son nom sur la liste d'émargement".

Art. 9 - L'art 64 du Code Electoral est complété par un alinéa ainsi rédigé: "lorsqu'un électeur se trouve dans l'impossibilité de signer, l'émargement prévu par le 3ème alinéa de l'art. L.62 1 est apposé par un électeur de son choix qui fait suivre sa signature de la mention suivante : "l'électeur ne peut signer lui-même''''.

Permanences du conciliateur : M. Vincent REGIOR Adresse : Mairie du Chatelet en Brie, Place de l'Eglise Tél.: 60.69.40.40. - 77820 LE CHATELET EN BRIE.

(de 10H à 11H) Le 18 février 1989 Le 18 mars 1989 Le 15 avril 1989 Le 27 mai 1989. Le 24 juin 1989

- Subventions Remerciements Mme le maire donne lecture des lettres de remerciements reçues : Mutuelle des Anciens Combattants - C.S.V. Tennis de Table -
- Vœux Nombreuses cartes de vœux reçues de : M. le Président de la République - M. le Ministre de l'Intérieur - M. le Préfet - MMrs les Sénateurs - M. le Directeur du Cabinet du Préfet - M. le Secrétaire Général de la Préfecture - M. le Président et M. le Vice-Président du Conseil Général -M. HYEST Député - M. VIVIEN député - M. LE GUEN Conseiller Général - M. le Percepteur - Sté des Eaux - D.D.E. - D.D.A. - Pompiers - Commissaires de Police de MONTE-REAU - MELUN - FONTAINEBLEAU - Gendarmerie -F.O.C.E.L. - Croix Rouge et nombreux maires du Canton,
- Samedi 29 avril 1989 après midi passage d'un rallye automobile organisé par l'Association des Etudiants de l'Institut Supérieur d'Electronique de PARIS.

### COMPTE-RENDU DE REUNIONS OU RENDEZ-VOUS

- le 10 décembre 1988

- Amicale des Maires à la salle polyvalente de Valence, en présence de M. BARADEL, secrétaire général de la Préfecture, M. SERAMY, président du Conseil Général, M. HYEST, député, M. LE GUEN, conseiller général, Président de l'Amicale des maires et les élus du canton.
- 3 questions ont été posées par le maire de Valence :
- R.N.105 traversée du village -Travaux d'aménagement - demande d'inscription aux crédits d'Etat
- Orientation des élèves vers les établissements scolaires de Fon-

tainebleau

- Problème avec la direction du cadastre

- le 16 décembre 1988

- MELUN - Préfecture - réunion avec le Préfet - Autoroute A5 -Etat d'avancement de la procédure

- le 17 décembre 1988

- Le Chatelet en Brie - Amicale des Maires - Pot de l'Amitié avec M. HYEST, député - M. LE GUEN. Président de l'Amicale des maires - les élus du canton et les personnes qui aident à la gestion des communes

- le 5 janvier 1989

- Commission : révision de la liste électorale

- le 8 janvier 1989

- Présentation des vœux par le maire aux élus, employés communaux, présidentes et présidents d'Associations, les personnes aidant à la gestion et à travers elles, à tous les administrés en présence de M. LE GUEN, conseiller général.

- le 12 janvier 1989

- Galette des rois offerte par les adjoints et le maire aux Anciens

- le 23 janvier 1989

- Visite de M. HYEST, député.

• M. HYEST, notre député, est intervenu à l'Assemblée Nationale en faveur de Valence en Brie "Dans l'attente de la réalisation de l'autoroute A5, il est indispensable que les aménagements de sécurité étudiés par la D.D.E. puissent être effectués prioritairement notamment ceux prévus au Chatelet en Brie et à Valence en Brie".

M. HYEST fut remercié lors de sa visite dans notre commune.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 1988**

Aux termes de l'article L 121.13 du Code des Communes dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son Président. Mme le maire propose que M. GILET, ler adjoint, soit élu.

Proposition acceptée à l'unanimité.

Le conseil municipal entend la lecture du compte administratif 1988 par Mme GRIMOIN, sècrétaire, et en accepte les résultats par 7 voix pour et 2 abstentions (le maire ne prenant pas part au vote).

	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
Section de fonctionnement  Dépenses Recettes	4.592.304 4.592.304	2.389.858,00 4.656.231,54	
<ul> <li>Excédent</li> <li>Section d'investissement</li> <li>Dépenses</li> <li>Recettes</li> </ul>		2.266.373,54 1.491.085,40 1.491.085,40	1.655.279,51
Résultat global  • Excédent		2.266.373,54	

Par rapport au compte administratif 1987 - nous avons en plus: 661.398,40 Frs

Cet excédent important : 2.266.373,54 Frs va nous permettre de financer nos travaux

- Sans augmentation d'impôts
- Sans emprunt

aussi bien pour le foyer polyvalent que pour le contrat rural.

### **BUDGET PRIMITIF 1989**

9	Fonctionnement

9	Dépenses	2.238.562	Frs
•	Recettes	2:238.562	Frs

e Inv

vestissement	
<ul> <li>Dépenses</li> </ul>	1.579.310 Frs
<ul><li>Recettes</li></ul>	1.579.310 Frs

Après présentation du budget, chapitre par chapitre, par Mme GRIMOIN, secrétaire, celui-ci est adopté à la majorité des voix : 8 voix pour et 2 abstentions.

### **VOTE DES QUATRE TAXES**

Il y a lieu de procéder au vote des 4 taxes pour 1989. Sur proposition du maire, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour la 4ème année consécutive de ne pas augmenter les impôts.

• Taux d'imposition communaux pour l'année 1989

ont	inchanges par rapport a 1988 - 1987 - 1980		
9	Taxe d'habitation	11,77	%
9	Foncier bâti	25,60	%
-	Foncier non bâti	71,32	%
*	Taxe professionnelle	12,07	%

• Département - En 1989 les taux sont les mêmes qu'en 1988

9	Taxe d'habitation	4,45 %
₽	Foncier bâti	7,48 %
9	Foncier non bâti	20,80 %

Taxe professionnelle

4.63 %

• Revalorisation des valeurs locatives - Loi de Finances n° 88.1149 du 23/12/88 - J.O. du 28/12/88 Pour 1989, il doit être fait application aux valeurs locatives des coefficients de :

- 1,01 pour les propriétés non bâties
- 1.04 pour les propriétés bâties (taxe habitation, foncier

Comme l'année dernière, il y aura application aux bases d'imposition des impôts directs locaux d'un coefficient déflateur de 0,948 (en 1988, il était de 0,962).

• Les frais de confection des rôles restent inchangés, 4 % pour la taxe d'habitation (taux de prélèvement effectué par l'Etat pour la confection des rôles ) 7,60 % pour les autres taxes (foncier bâti, non bâti, taxe professionnelle).

• La taxe des ordures ménagères (sur le foncier bâti) Coût des ordures ménagères La taxe est égale

Valeurs locatives

En 1988, sur les feuilles d'impôts = 6.66 %.

En 1989, le coût des ordures ménagères devrait être de 96.010 Frs.

La taxe devrait être de = 
$$\frac{96.010 \times 100}{1.414.120}$$
 = 6,79 %

Donc, en 1989, du fait de la revalorisation des bases d'imposition fixées par le gouvernement, compte-tenu du coefficient déflateur, la commune n'augmentant pas les taux, les taux du département étant les mêmes qu'en 1988, si les chiffres recueillis sont exacts, les différentes taxes - taxe d'habitation - foncière sur les propriétés bâties devraient augmenter de + 2,48 % et la taxe sur les propriétés non bâties devrait diminuer de - 0,47 %, sauf évidemment cas particuliers : travaux, révision de la valeur locative.

# Réunion de Conseil

6 Mars 1989 Présidente Anne-Marie REDON-MICHAUD Maire

Etaient présents : M. GILET ler adjoint, Mme BEAU-DENON 2ème adjoint, Mme BERMOND 3ème adjoint, Mrs ROUSSEAU R., GARPIEL J.P., PIERUCCI J.F., LECLERC J., conseillers municipaux.

Etaient absents et excusés : Mme KLEIN M.L., ayant donné pouvoir à Mme BEAUDENON, M. BLANQUET ayant donné pouvoir à Mme BERMOND

Secrétaire de séance : Mme BEAUDENON.

Après lecture du compte rendu du 25 Janvier 1989, celuici est adopté.

Le compte administratif 1988 et le budget primitif 1989 furent examinés par les commissions communale et extracommunale le jeudi 2 mars 1989.

M. BACQUET/receveur municipal à Chatelet en Brie était présent à la réunion du conseil municipal du 6 mars 1989.

### **INFORMATIONS**

- Contrat rural -

Madame le maire donne lecture :

1) de la lettre du 28 février 1989 recue de M. le Président du Conseil Régional "lors de sa réunion du 21 février 1989, le bureau du Conseil Régional a adopté le dossier définitif de notre contrat rural".

Ainsi la 4ème et dernière étape est franchie. Notre Contrat Rural est accepté avec 80 % de subventions pour un montant de travaux évalué à 983.350 Frs hors taxes.

La 1ère délibération étant du 31 août 1987, notre projet a été accepté définitivement en 1 an et 6 mois... délai très raisonnable.

2) de la lettre de la Préfecture du 23 février 1989 autorisant la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt à nous prêter son concours pour la mission de conduite des opérations.

- Foyer polyvalent - Appel d'offres ouvert publicité faite dans le bulletin officiel des annonces des marchés publics. Décret nº 88.591 du 6 Mai 1988 modifiant le code des marchés publics et l'instruction du 6 octobre 1988 portant modifications de l'instruction d'application des livres I et 2 du code des marchés publics.

- Ouverture des plis le mercredi 22 février 1989 à 18H30 en présence M. BACQUET, receveur municipal, de M. POUILLARD, architecte du Cabinet DONNADIEU.

Etaient présents à la réunion : Mme REDON-MICHAUD, maire, Président de la commission, M. GILET ler adjoint, Mme BEAUDENON 2ème adjoint (secrétaire), Mme BERMOND 3ème adjoint, MMrs ROUSSEAU R., ·BLANQUET J., PIERUCCI J.F., LECLERC J., conseillers municipaux.

La Commission de la Concurrence et de la Consommation convoquée était excusée.

25 entreprises ou sociétés ont répondu à l'appel d'offres pour 11 lots. Des offres ont été reçues pour chaque lot.

Après l'ouverture des plis, l'appel d'offres a été déclaré infructueux

Une nouvelle consultation des entreprises s'avère nécessaire.

La commission se réunira, à nouveau, le jeudi 9 mars

- Barrières - Angle Rue A. Taboulet et Place de l'Eglise devant le magasin "SPAR".

Coût:

3 barrières à sceller - Omega 1m50 à 599 Frs - remise 20  $\% = 479,20 \times 3 =$ 1.437,60 Frs 1 barrière à sceller - Omega 1m à

457 Frs - remise 20 % = 365,60 Frs = Port avance =

365,60 Frs 84,30 Frs

1,887,50 FRs H.T. T.V.A. 18,60 % 351,07 Frs 2.238,57 Frs T.T.C.

- Devant l'école - Rue O. Rousseau

Coût: 6 barrières à sceller - Alpha 1m50 à 369 Frs - remise 20 % = 295,20 Frs x 6 1.771,20 Frs 84,30 Frs Port avance 1.885,50 Frs H.T. T.V.A. 18,60 % 345,12 Frs 2.200.62 Frs T.T.C. 566,00 Frs Pose 2.766,62 Frs

- Achat aspirateur - (pour l'école)

1 aspirateur eau et poussière PARIS RHONE AS 56 :

Coût H.T. 1.256,32 Frs Remise 10 % 125,63 Frs H.T. 1.130,69 Frs T.V.A. 18,60 % 210,31 Frs 1.341,00 Frs T.T.C. acheté au Chatelet en Brie - A.T.V. PARISOT -1, place du Puits l'Echelle.

- Indemnités de fonction des maires et adjoints - à compter du 1er octobre 1988.

Communes de moins de 500 habitants : 16.954 Frs pour le maire - 50 % pour les adjoints (1.413 Frs par mois).

- Remerciements pour les subventions allouées - à la Croix Rouge Française - L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de Seine et Marne - La Société Protectrice des Animaux - L'Association Départementale des Amis et Parents d'Enfants Inadaptés de Seine et Marne.

- Randonnée Cyclotouriste - organisée par le Cyclo-Club de COMBS LA VILLE - passage dans notre commune le 19 mars 1989.

- M. Christian BLANC, Préfet de Seine et Marne, a été nommé Préfet hors cadre (hors classe) - décret du 8 février 1989 - J.O. du 10/2/1989.

Et Président du Conseil d'Administration de la R.A.T.P. Une carte de félicitations lui a été envoyée.

### COMPTE-RENDU DE REUNIONS OU RENDEZ-VOUS

- 11h - Réception des nouveaux - le 28 janvier 1989 habitants

- 16h - Chartrettes - 12ème salon national d'art photographique

- 18h - Fontainebleau - Prix départemental d'Architecture Contemporaine.

- le 29 janvier 1989

- Moisenay - Voie nouvelle baptisée Rue Paul BONLIEU (maire de 1945 à 1977)

- le 1er février 1989

- Montereau - Syndicat Intercommunal de la Région de Montereau - Fault - Yonne pour le traitement des ordures ménagères

• Compte administratif 1988

• Budget primitif 1989

- Remise à M. BLASSET de la - le 11 février 1989 Médaille d'Honneur Communale par M. HYEST, député.

- le 12 février 1989

- A l'auberge "La Musardière" -Repas des Anciens avec Mademoiselle Myriam TOURBET à l'orgue électronique

- le 13 février 1989

- MELUN - Préfecture - "Revenu minimum d'insertion" instauré par la loi n° 88.1088 du 1/12/1988 Pour bénéficier du R.M.I., il faut avoir au moins 25 ans à la date du dépôt de la demande.

• Montant: 2.000 Frs pour une personne seule

• Il doit y avoir un effort d'insertion de la part du bénéficiaire. Est accordé par une Commission Locale d'Insertion - Se renseigner au secrétariat de mairie.

- le 17 février 1989

- MELUN - Inspection académique -Rendez-vous avec M. l'Inspecteur d'Académie :

demande : affectation des élèves de Valence après la classe de 3ème sur les établissements scolaires de Fontainebleau.

Demande à l'étude.

- le 22 février 1989

- 18H30 - Foyer polyvalent -Ouverture des plis en présence de M. BACQUET

- le 1er mars 1989

- Association Foncière - en présence de M. BACQUET, receveur municipal: compte administratif

- le 2 mars 1989

- 15H - Le Châtelet en Brie - Perception - Vu avec M. BACQUET Compte administratif 1988 - Budget primitif 1989 -

- 18H30 - Commissions Communale et Extra-Communale des Finances: compte administratif 1988 - Budget primitif 1989

- le 4 mars 1989

- Amicale des maires - Chartrettes - Journées "Portes Ouvertes" Résidence Quiétude + Buffet.

# Vendredi 17 mars 1989 - 20h30 Election du Maire et des Adjoints

Sont présents :

Madame Anne-Marie REDON MICHAUD

Madame Jeannette BEAUDENON Madame Suzanne BERMOND

Monsieur Robert ROUSSEAU Fils

Madame Paulette COUTURIER Monsieur Daniel DAVID

Monsieur Daniel JACQUET Monsieur René MONNET

Monsieur Guy ROBERT

Monsieur Thierry ROUQUET

M. Jacquet BLANOUET, excusé, a donné procuration à Mme BEAUDENON

Je vais donner lecture des résultats obtenus par chaque candidat lors des élections municipales du 12 MARS 1989 :

- Nombre d'électeurs inscrits : 350 : 326 - Nombre de votants : 319 - Nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue pour être élu au ler tour : 160 VOIX (Art. L 253 C Electoral)

Ont obtenu:

214 VOIX ELU - Daniel JACQUET - Anne-Marie REDON-MICHAUD 213 VOIX ELUE 202 VOIX ELUE - Jeannette BEAUDENON 199 VOIX ELU - Robert ROUSSEAU fils - Jacques BLANQUET 195 VOIX ELU - Guy ROBERT

- Thierry ROUQUET

191 VOIX ELUE - Suzanne BERMOND 191 VOIX ELU

- René MONNET - Daniel DAVID

- Paulette COUTURIER

180 VOIX ELU 177 VOIX ELUE

192 VOIX ELU

192 VOIX ELU

Je déclare installer :

- Monsieur Daniel JACQUET

- Madame Jeannette BEAUDENON

- Monsieur Robert ROUSSEAU Fils

- Monsieur Jacques BLANQUET

- Monsieur Guy ROBERT

- Monsieur Thierry ROUQUET - Madame Suzanne BERMOND

- Monsieur René MONNET

- Monsieur Daniel DAVID

- Madame Paulette COUTURIER

dans leurs fonctions de Conseillers Municiapux. Secrétaire de séance : Madame J. BEAUDENON.

Aux termes de l'art. L 122-5 du Code des Communes, "La Séance dans laquelle il est procédé à l'élection du MAIRE est présidée par le plus âgé des membres du Conseil Municipal".

Madame Suzanne BERMOND assure la présidence pour l'election du MAIRE.

# **Election du Maire**

Aux termes de l'art L 122-4 du Code des Communes "Le Conseil Municipal élit le MAIRE et les ADJOINTS parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu MAIRE, s'il n'est pas âgé de 21 ans révolus".

Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Je déclare la séance ouverte et demande quelle est la personne ou quelles sont les personnes qui font acte de candidature.

Madame Anne-Marie REDON-MICHAUD pose sa candidature.

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Chaque conseiller municipal a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a lieu.

Madame REDON-MICHAUD est déclarée élue à l'unanimité.

La réunion est ensuite présidée par le nouveau Maire.

# **Election des Adjoints**

Aux termes de l'art L 122-2 du Code des Communes, "Les Conseillers Municipaux déterminent librement le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 pour 100 de l'effectif légal du Conseil Municipal soit 3 ADJOINTS -VOTE A MAIN LEVEE - Unanimité."

## **ELECTIONS**

Je demande quelle est la personne ou quelles sont les personnes qui font acte de candidature ?

- Vote

1er adjoint : M. D. JACQUET 2ème adjoint : Mme J. BEAUDENON

3ème adjoint : Mme J. BEAUDENON

- Mr D. JACQUET

Candidat au poste de ler adjoint est élu à l'unanimité.

- Mme Jeannette BEAUDENON

Candidate au poste de 2ème adjoint est élue à l'unanimité.

- Mme Suzanne BERMOND

Candidate au poste de 3ème adjoint est élue à l'unanimité.

Chaque candidat a été élu au scrutin secret à l'unanimité.

Il est procédé à l'installation des Conseillers Municipaux.

# Réunion de Conseil

29 Mars 1989 Présidente Anne-Marie REDON-MICHAUD Maire

Etaient présents : M. JACQUET Daniel ler adjoint, Mmes BEAUDENON 2ème adjoint, Mme BERMOND 3ème adjoint, Mrs ROUSSEAU R., ROBERT Guy, ROU-QUET Thierry, MONNET René, DAVID Daniel, Mme COUTURIER.

Etait absent : Mr BLANQUET J. excusé avait donné pouvoir à Mme BEAUDENON.

Secrétaire de séance : Mme BEAUDENON.

Après lecture du compte rendu du 17 Mars 1989, celui-ci est adopté.

### **DELEGATION DE POUVOIRS AUX 3 ADJOINTS**

En application de l'article 122.11 du code des communes, Mme le Maire :

- donne délégation de pouvoirs aux 3 adjoints - M. D. JACQUET - Mme BEAUDENON - Mme BERMOND.

Le code des communes prévoit qu'en cas d'absence, d'empêchement... les adjoints supléent le maire.

- rappelle l'article 121.12 du code des communes selon lequel chaque conseiller municipal empêché peut donner pouvoir à un collègue de son choix de voter en son nom; ce pouvoir est valable pour 3 séances consécutives; un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat.

### DELEGATION DE POUVOIRS AU MAIRE

Les membres du conseil municipal donne délégation de pouvoirs à Mme A.M. REDON-MICHAUD, maire, en application de l'article L 122.20 du code des communes et notamment "d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle..."

### AUTORISATION

Le conseil municipal autorise le maire à virer du compte 669 dépenses imprévues au compte 611 rémunération du personnel non titulaire, la somme nécessaire environ 8.000 Francs suite au recrutement comme auxiliaire de M. SAMSON Henri en vue du remplacement de M. LEKKA Stanislas qui sera en retraite le 1er juin 1989.

### COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

Le conseil municipal désigne les membres du bureau

chargés de l'ouverture des plis des candidatures et des offres :

- M. JACQUET D, MMes BEAUDENON - BERMOND - MMrs MONNET - ROUSSEAU.

Le conseil municipal autorise Mme le maire à signer le ou les marchés relatifs aux travaux du foyer polyvalent.

### CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le conseil municipal procède à l'élection de 4 délégués qui représenteront le conseil au sein du centre communal d'action sociale : MMmes BEAUDENON et BERMOND -MMrs R. ROUSSEAU et J. BLANQUET.

### DESIGNATION DES DELEGUES

### • 1) Collège "Rosa Bonheur"

- Titulaires Guy ROBERT
  - René MONET
- Suppléants Mme BEAUDENON
  - Mme BERMOND

### • 2) S.I.R.M.O.T.O.M.

(Syndicat Intercommunal ordures ménagères)

- Titulaires J. BLANQUET
  - R. MONNET
- Suppléants R. ROUSSEAU
  - Th. ROUQUET

### • 3) SYNDICAT PERCEPTION - Le Châtelet en Brie

- Titulaires Th. ROUQUET
  - R. MONNET
- Suppléants G. ROBERT
  - D. JACQUET

### • 4) SYNDICAT VALLEE JAVOT

- Titulaires A.M. REDON
  - R. ROUSSEAU
- Suppléants D. DAVID
  - R. MONNET

### 5) SYNDICAT ELECTIFICATION

- Titulaires A.M. REDON
  - R. ROUSSEAU
- Suppléants D. JACQUET
  - D. DAVID

# • 6) CONSEIL CANTONAL CONTRE LA DELINQUANCE

- Titulaires A.M. REDON
  - G. ROBERT
- Suppléants Mme BEAUDENON
  - Mme COUTURIER

### • 7) LISTE ELECTORALE

- Commission de révision Mme BEAUDENON
  - Mme BERMOND
- Commission de jugement Th. ROUQUET
  - R. MONNET

### • 8) PREVENTION ROUTIERE

- J. BLANQUET
- Th. ROUQUET

### COMMISSIONS COMMUNALES

- Fêtes Animation Sports
- D. JACQUET R. ROUSSEAU J. BLANQUET D. DA-VID - Th. ROUQUET
- Scolaire

MMes BEAUDENON - REDON - BERMOND - COUTURIER - R. MONNET

- Sociale
- G. ROBERT REDON JACQUET ROUSSEAU Mme COUTURIER
- Bâtiments travaux neufs Assainissement
- R. MONNET D. JACQUET R. ROUSSEAU Th. ROUQUET R. DAVID
- Finances
- A.M. REDON MMes BEAUDENON BERMOND Th. ROUQUET Mme COUTURIER
- Bulletin municipal Relations publiques -Informations
- A.M. REDON D. JACQUET Mme BEAUDENON R. MONNET Mme COUTURIER
- Voirie Chemins Bois Eau Cimetière Entretien R. ROUSSEAU D. JACQUET J. BLANQUET -
- Th. ROUQUET D. DAVID

   Urbanisme
- Th. ROUQUET D. JACQUET R. ROUSSEAU R. MONNET D. DAVID

### COMMISSIONS EXTRA-MUNICIPALES

Dans le but d'élargir une collaboration étroite avec l'ensemble des habitants le conseil municipal décide d'élargir les commissions aux non-élus - commissions créées en 1983. Des imprimés seront adressés à chacun.

### COMMISSION COMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

- M. DELIMBEUF, agriculteur
- M. TOUSSAINT Georges, particulier
- M. ARRIVAULT, artisan
- M. DI PALMA, particulier
- M. ROUQUET Th., particulier
- M. CARLON, commerçant
- M. JACQUET Daniel, transporteur
- M. SKIRKA Guy, commerçant - M. LEFORT Julien, particulier
- M. ROUSSEAU Robert, père,
- Mme MARIS, propriétaire de bois
- Mme MARIS, propriétaire de bois - M. BRAS Claude, propriétaire de bois, demeurant à Paris
- M. ROUSSEAU J.CL., agriculteur
- M. BEAUDENON Bernard, particulier
- M. HADROT Michel, artisan
- Mme FAURE, particulier

choisis comme titulaires

- M. ROBERT Guy, particulier
- M. YVANNE, commerçant
- Mme WYSOCKA, artisan
- M. BONARDI, commerçant - Mme COUTURIER Paulette, particulier
- M. COQUELIN, commerçant
- M. LEFORT J.M., propriétaire de bois
- M. PONS, propriétaire de bois demeurant à Paris choisis comme suppléants.

### PERMANENCE DU MAIRE OU DES ADJOINTS

■ Samedi de 10 à 12 heures - sauf en juillet - août et veilles de

Sur rendez-vous en téléphonant au maire : 64.31.81.34

1er adjoint: 64.31.82.91 2ème adjoint : 64.31.82.53 3ème adjoint : 64.31.80.71

et même sans rendez-vous (en se rendant à leur domicile).

- La fête de la musique aura lieu le mardi 20 Juin 1989 -Veuillez contacter Th. ROUQUET - Tél.: 64.31.86.90 - ou Bernadette NICOLAS - Tél.: 64.31.87.95 -
- La soirée B. HEMBERT au profit des classes de découverte est fixée au samedi 23 Septembre 1989.
- Une exposition artisanale organisée par M. et Mme WYSOCKA est fixée au samedi 30 Septembre et dimanche 1er Octobre 1989.

### **INFORMATIONS**

- Eau - Rapport du centre départemental de lutte contre la

pollution : eau de bonne qualité bactériologique - Eau renfermant un taux de nitrates trop élevé qui la fait interdire pour les nourrissons et les femmes enceintes -

- L'Association Foncière de Remembrement de Valence en Brie - Echouboulains est dissoute - arrêté préfectoral n° 89.22 du 3 mars 1989.
- Demande d'affectation des élèves sur les établissements scolaires de FONTAINEBLEAU - Mme le maire donne lecture de la lettre qu'elle a envoyée à M. le Ministre de l'Education Nationale.

### COMPTE-RENDU DE REUNIONS OU RENDEZ-VOUS

- le 7 mars 1989

- Syndicat Electrification - Compte

administratif 1988

- le 8 mars 1989

- Commission urbanisme

- le 28 mars 1989

Commission urbanisme

PRÉFECTURE DE SEINE-ET-MARNE ~ 77010 MELUN Cédex ~ Pepublique Français DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DE LA REGLEMENTATION 21 MARS 1989 Jème Bureau Le Préfet de Seine-et-Marne Tél. (1) 84.37.91.37 Poste: 41.20 Mesdames et Messieurs les Maires de l'arrondissement de Melun Objet : obtention de cartes netionales d'identité et passeports français Chaque année, dans les mois qui précèdent les vacances d'été, nous sommes amenés les uns et les autres à constater un accroissement très passeports. Or, la réception massive et soudaine de demandes de ca te souvent ne permet pas de donner satisfaction dans de très brefs délais. est une cause importante de retaid dans le traitement des dossiers et tr souvant ne permet pas de donner satisfaction dans de très brefs délais. C'est pourquoi, dans le but de servir au mieux et dans les meilleurs délais les habitants de votre commune, j'ai l'honneur de vous d'affiche ou par tout autre moven à votre convenance sur la pécessifé de la convenance sur la convenance sur la pécessifé de la convenance sur la convenance sur la pécessifé de la convenance sur la convenanc demander de bien vouloir appeter l'attention de vos administres par voie d'affiche ou par tout autre moyen à votre convenance sur la nécessité de ne attendre le dernier moment nour effectuer les démarches nour l'obtention d'affiche ou par tout autre moyen a votre convenance sur la necessite de ne pas attendre le dernier moment pour effectuer les démarches pour l'obtention Je compte sur votre collaboration pour obtenir que les demandes Je compte sur votre collaboration pour obtenir que les demandes de cartes nationales d'identité et de passeports soient faites suffisamment tôt et dans la mesure du possible étalées dans le tempé. Le Préfet. Pour la préfet et par délégation relet Secrétaire Général, YVAN BARADEL

Le Ministre de l'Intérieur

Paris, le 31 mars 1989

# **FELICITATIONS**

Madame le Maire,

Recevez mes félicitations pour votre élection. Mes voeux de réussite au service de l'intérêt commun vous accompagnent, ainsi que votre conseil municipal, dans une mission dont je connais les charges et l'impor-

Premier magistrat de votre commune, vous exercez des responsa-Premier magistrat de votre commune, vous exercez des responsa-bilités essentielles pour l'organisation de notre démocratie. Je songe en particulier à la tenue de l'état civil, au déroulement des élections, au prochain recensement général de la population.

Pour vos administrés vous êtes aussi celui vers qui l'on se tourne Pour vos administres vous êtes aussi ceiui vers qui l'on se tourne d'abord, pour assurer la qualité de la vie quotidienne, pour contribuer au développement local et à l'emploi, pour protèger l'environnement, pour prendre en compte l'impératif de solidarité.

Vous trouverez naturellement auprès du Préfet, des Sous-Préfets vous trouverez naturellement aupres qui rrelet, des pous-rrelets et des services de l'État dans votre département un plein concours pour vous aider, chaque fois que vous le désirerez, dans vos fonctions.

Les services de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur, Les services de l'administration centrale du ministère de l'Interieur, et particulièrement la direction générale des collectivités locales, sont également à votre disposition, par l'intermédiaire de votre préfecture, pour vous apporter nombres d'éléments utiles, voire indispensables à la résiste de votre gastion.

Je vous ai fait parvenir il y a quelques jours le guide budgétaire, Je vous ai fait parvenir il y a quelques jours le guide budgétaire, communal, départemental et régional pour 1989. Ce document vous présente les informations nécessaires à l'élaboration de votre budget, acte essentiel dans la vie de la commune qui sera également l'acte premier de votre nouveau mandat. reussite de votre gestion.

Sept ans après la première grande loi de décentralisation, le Sept ans apres la premiere grande loi de decentralisation, le ministère de l'Intérieur tient ainsi à rester attentif à vos préoccupations

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes hommages respectueux.

Madame le Maire

Madame le maire,

LE PREFET DE SEINE ET-MARNE

Au moment où je prends mes nouvelles fonctions de préfet de Seine-et-Marne, de veux vous dire combien il m'est agréable d'arriver dans ce grand et prestigieux département et combien je ressens comme un honneur mès particulier d'assumer désormais

MELUN LE

Mais je tiens également, avant d'avoir l'occasion de le faire de vive voix, à vous assurer de mon concours le plus entier pour vous aider, chaque fois que vous le souhaiterez, et dans le respect scrupuleux des compétences qui sont les vôtres, dans

Je sais le rôle irremplaçable que, sur tous les plans, vous exercez, mais j'en mesure aussi pleinement les difficultés.

Soyez certain que l'ensemble des services de l'Etat dont j'assure désormais la direction seront à vos côtés, dans le prolongement d'ailleurs de l'action conduite par mon prédécesseur Christian BLANC auquel vous me permettrez ici de rendre un chaleureux

La décentralisation n'a eu ni pour objectif, ni pour conséquence, de rompre les relations irremplaçables qui doivent exister entre les élus et les services ou les représentants

Elle autorise au contraire, et rend même presque plus nécessaire encore, des rapports faits de confiance et d'estime réciproque mis au service d'une recherche commune

C'est cette vraie collaboration que, de tout coeur, je souhaite voir se maintenir et

l'aurai bien évidemment le plus grand plaisir à vous rencontrer dans les prochains jours ou les prochains mois.

Je vous prie de croire, Madame le maire, à l'assurance de mes sentiments les

Michel BESSE

Madame Anne-Marie REDON-MICHAUD Mairie de 77830 VALENCE-EN-BRIE

Les élections municipales qui viennent de se dérouler vous ont reconduit à la tête de

Je tiens d'abord à vous adresser mes plus vives félicitations pour ce succès personnel vous assurer ensuite de l'entier concours du représentant de l'Etat pour la poursuite de vos

La charge de premier magistrat municipal comporte maintenant des responsabilités d'autant plus importantes que la décentralisation, oeuvre récente et non encore achevée, confère aux communes une vraie liberté d'entreprendre et de gérer.

Notre département est en outre marqué par de profondes mutations : accroissement démographique sans précédent, forte poussée de l'urbanisation, grands chantiers (autoroutes, T.G.V., Eurodisneyland...) qui exigent une plus grande diversité de compétences.

Aussi je veux que vous sachiez pouvoir compter en toutes circonstances sur les services de l'Etat : préfecture autant que services extérieurs, pour vous aider dans omplissement de la tâche entreprise.

Des relations empreintes de confiance, un souci permanent d'efficacité, doivent continuer à caractériser la collaboration fructueuse entre l'Etat et les collectivités décentralisées de Seine-et-Mame.

C'est le message que je veux vous adresser pour ce début de mandat et vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Secrétaire Général,

Madame Anne-Marie REDON-MICHAUD Maire de VALENCE-EN-BRIE 77830-VALENCE-EN-BRIE

BARADEL

# Interventions

REPUBLIQUE FRANÇAISE -

MAIRIE DE VALENCE EN BRIE ARRONDISSEMENT DE MELLIN

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

TELEPHONE: 431 81-35

LE 22 MARS 19 89

Le maire de VALENCE EN BRIE

Monsieur le Ministre de l'Education Nationale

Demande d'affectation: FONTAINEBLEAU

INSPECTION ACADEMIQUE SEINE-ET-HARNE

Cité Administrative Pré Chamblain 77010 HELUN Cédex

Tél. 64.39.60.60 poste : 444

Réf. à rappeler : DOS 3 JF.DEPAU/SDS

MELUN, le 18 avril 1989

I : Ingnecteur d'Académie Directeur des services départementaux de l'Education de Seine-et-Harne,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Ministre de l'Education, de la Jeunesse et des Sports à l'attention de M. DEBRY Conseiller technique

 $\underline{\tt OBJET}$  : demande de rattachement d'une commune à la zone de recrutement d'un lycée.

REF. : CAB 13 BD/PC nº 904

Par lettre du 11 avril dernier vous m'avez indiqué que votre attention avait été appelée sur les problèmes de scolarisation des élèves de Valence en Brie dans les classes

J'al l'honneur de vous apporter les précisions suivantes : depuis la rentrée 1988 les élèves du collège du Châtelet en Brie, auquel est rattachée la commune de Valence en Brie, sont accueillis en second cycle au lycée de Dammarie les Lys. Madame le Maire de Valence en Brie préférerait que les lycées de Fontainebleau reçoivent les élèves de la commune.

J'ai reçu Madame REDON, Maire de la commune, 17 février dernier. Je lui ai confirmé ce qui lui avait été indiqué antérieurement par l'intermédiaire du préfet du département, lors d'une réunion des maires du canton maintien du statu quo, ou rattachement au lycée de Montereau En effet, vu la proximité des deux localités, et compte tenu des possibilités d'aménagement des circuits de ramassage scolaire existants, 'une éventuelle modification de la carte scolaire aboutirait au rattachement de la commune de Valence en Brie au lycée André Malraux de MONTEREAU.

2 4 AVR. 1989

CAB 13 Nº 4451

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint photoco pies des courriers échangés avec Mr l'Inspecteur d'Académie de Seine et Marne; ayant l'impression à la lecture de la réponse reçue qu'il s'agit d'un véritable " dialogue de sourds " à notre époque où l'on prêche la concertation et le dialogue.

Maire d'un village rural de 495 habitants, en Seine et Marne après l'école primaire, nos enfants sont dirigés vers le collège intercommunal Rosa Bonheur de Le Châtelet en Brie. Après La Bème, selon une décision récente, les élèves devraient être orientés sur les établissements scolaires de Dammarie Les Lys,35 Kilomètres, en raison du collège dont ils sont issus.

Or notre village se trouve à 15 Kms de Fontainebleau et cette année 11 élèves sont scolarisés à Fontainebleau. Il me semble logique que le <u>domicile</u> de l'élève soit le critère et non le collège dont il est issu. C'est pourquoi, q'ai l'honneur de solliciter votre intervention afin que nos enfants de Valence en Brie puissent être dirigés sur les établissements scolaires de Fontainebleau.

En ce qui concerne les transports scolaires, il suffirait de prolonger le circuit spécial de ramassage d'élèves du Syndicat Intercommunal d'Héricy qui dessert actuellement Vulaines - Péricy - Machault - alors que les transports sont inexistants pour Dammarie les Lys.

Le 17 Février 1989, je fus reçue à l'inspection Académique de Melun par Mr ZUMBIEH. Ce dernier a émis le projet d'orienter nos enfants sur Montereau, solution à laquelle je m'oppose les parents avant inscrit leurs enfants dans les établissements scolaires de Fontainebleau ( Lycées François ler - Couperin et Uruguay -

Vous remerciant de bien vouloir prendre ma demande en considération, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma haute considération.

Le maire A.M.REDON-MICHAUD.



### LES ENFANTS ONT LA PAROLE

# 1789... ON A GAGNÉ!!



Au mois de septembre dernier, le maître nous a appris qu'une exposition de travaux d'élèves sur la Révolution aurait lieu à Fontainebleau et il nous a proposé d'y participer.

Pour annoncer cette exposition, un concours d'affiches était organisé et nous avons aussi décidé d'y participer.

Nous avons tout de suite imaginé de représenter la Bastille car lorsqu'on parle de la Révolution on pense immédiatement à la prise de cette forteresse. Nous l'avons dessinée sur du papier marron que nous avons découpé puis nous l'avons collé sur un fond tricolore comme le drapeau français. Ensuite, nous avons placé une bande noire avec des silhouettes qui représentaient les habitants de Paris. En haut de l'affiche était écrit "1789".

Un mois après, une dame est venue nous annoncer que nous avions gagné le fameux concours et que notre affiche serait imprimée. Toute la classe était contente: "On a gagné!!! On a gagné!!! "



Remise des récompenses en présence de M. le Maire de Fontainebleau, de † M. l'Inspecteur d'Académie de Melun et de M. l'Inspecteur Départemental de la Circonscription de Fontainebleau.

les Alèves du CM.2 entourant notre stand à l'exposition.



Au moment de l'exposition, fin mars, le maître a emmené les quatre élèves du C.M.2 pour la remise des prix à Fontainebleau. Nos affiches étaient accrochées partout dans la ville et à l'entrée de la salle où étaient exposés tous les travaux d'élèves. Il y eut quelques minutes de silence et après avoir entendu trois discours nous regûmes la récompense: un gros paquet de livres entouré d'un ruban tricolore.

Le mardi 29 mars, nous sommes tous allés voir l'exposition et avons constaté que toutes les classes avaient bien travaillé: nous avons surtout apprécié la maquette de la Bastille, le diorama de la bataille de Valmy et le questionnaire sur ordinateur.

C'était vraiment une belle exposition!!

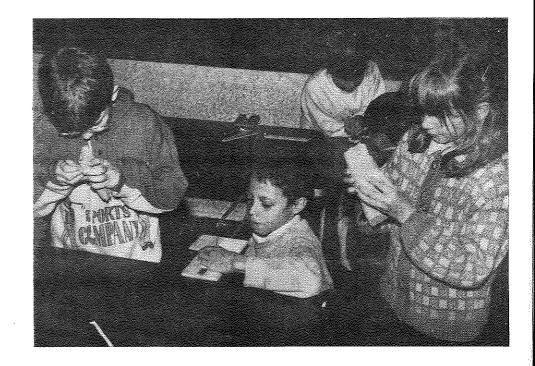
\_Liste des élèves gagnants\_

Cours moyen 2
Mahmoudi Djamel
Navarro Aurore
Paret Marilyne
Picherel Cécile

Cours moyen 1
Choquet Gaëlle
Petit Stéphanie
Savary David
Skirka Delphine

Cours élémentaire 2
Andrès Barbara
Barros Carlos
Lacomme Aurélie
Picherel Marie
Ricordeau Benoît

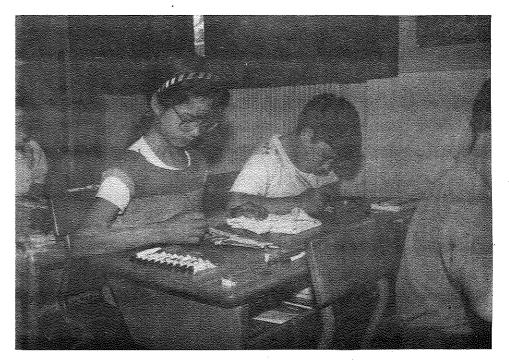
Cours élémentaire 1 Masson Loïc



Ensuite, il a fallu penser à ce que nous présenterions à l'exposition: les costumes de l'époque révolutionnaire. Nous avons recherché des documents dans des livres. Nous avons décidé de choisir les personnages suivants: les nobles, les bourgeois, les sans-culottes, les soldats, les femmes de Paris, les incroyables et les représentants des trois ordres aux Etats Généraux.

Tous les mardis, nous allions à la salle des fêtes pour découper les figurines dans du contre-plaqué. Nous avons utilisé des scies à lame fine et ce n'était pas toujours facile.

Puis nous les avons peintes en respectant les documents. Il fallait être très précis pour les petits détails. Heureusement que le maître était là pour corriger nos erreurs.



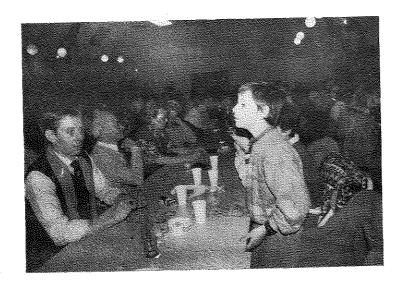
### ILS ONT GAGNE

Bravo à tous les élèves du CE1, CE2, CM1 et CM2 de l'école communale de Valence qui ont participé et gagné le 1er prix du concours d'affiche "La révolution française de 1789", pour la circonscription de Fontainebleau.

Nos félicitations à tous ces jeunes élèves et à leur directeur M. Claude PETIT.

# Vie associative

Super loto du foot et et l'école super chèque pour l'école





Après l'énorme succès du loto organisé par le Club de football au profit de la coopérative scolaire, le président F. Poulain a remis officiellement un chèque de 7.600 F à M. Claude Petit, directeur d'école.

Cette sympathique manifestation se déroulait vendredi soir en présence de Mme Redon-Michaud. maire et ses adjoints. Cet apport financier servira à améliorer le matériel informatique de l'école et à promouvoir quelques excursions.

Le club de football projette également d'ailer fêter le 25° annives-raire de l'amitié Valence-Rendel en se déplaçant en Allemagne pour la

Boulangerie - Pâtisserie Glaces - Confiserie B. Bonardi

> 77830 Valence en Brie Tél.: 64.31.81.48



Valence - Rendel

# VINGT-CINQ ANS D'AMITIÉ: LES JUMELÉS DU BALLON ET DU CANON

l'heure ou l'on parle beau-coup de l'Europe, Va-lence-en-Brie apparait d'ec'est mieux que la grande politique. Nous sommes pour l'amitié franco-allemande ». comme un précurseur.

C'est même le premier village de Seine-et-Marne à avoir son club de football jumelé avec le club allemand du village de Rendel, situé à 10 km de Franc-

Cela se passait en 1964, et les 25 années de jumelage viennent d'être fêtées par une importante rencontre franco-allemande à Rendel. 80 français avaient fait le voyage pour cet évènement qui marque le prolongement de l'amitié entre les footballeurs des deux clubs.

Que dire de la réception

Elle fut sympathique à sou-hait pas de discours sur l'amitié entre les peuples à part une légère allusion du Maire de Karben Rendel M. Schonfeld.

Après les matches de football, prétexte à ces rencontres annuelles (l'équipe première de Rendel remporta son match par 4 à 1 devant les français et les vétérans des deux clubs furent à égalité).

Ce fut le samedi une soirée spectacle et le dimanche la réception officielle avec les échanges de cadeaux : des coupes, des fanions, des fleurs et de la part des français, un tonneau de vin une couronne de pain et un Brie, le tout porté par des jeunes en costumes républicains (année du bicentenaire)

Le Président de Rendel M. Mathias Schreiber dans ses mots de bienvenue n'épilogue pas trop sur l'association saucisse-bière, vin rouge-fromage

Il rendit hommage aux présidents des deux clubs, il y a vingt-cinq ans MM. Devretin et Deweil décédés.

Tour à tour, Mme Redon, maire de Valence, Frédéric Poulain président du club de Valence ont vanté ces noces d'argents: « un miracle de persévérance et de sympathie >. 4 L'amitié continue de génération en génération » a dit Mme Redon. En exemple, elle parla entre Muriel Mottron de Valence et de Erhardt Mentzel de Rendel, il y a deux ans. Après les parents, les enfants... C'est signe qu'entre Valence et Rendel le courant passe toujours. Bravo au chauffeur des cars Lepape pour sa gentillesse.

Le 26° anniversaire de ce jumelage sera célébré l'an prochain à Valence. Au revoir donc et à bientôt.



Les vieilles gloires franco-allemandes d'il y a vingt-cinq ans.



Le groupe des 80 Français.



LES ANCIENS... se portent toujours bien!

# 25ème anniversaire du JUMELAGE SPORTIF de RENDEL-VALENCE

Je suis très heureuse et fière de représenter ici notre commune de VALENCE. En effet, comme vous avez dû l'apprendre, j'ai été réélue le 17 MARS dernier MAIRE de notre village. Parmi les élus, se trouvent également à RENDEL M. Daniel JACQUET élu ler adjoint, que nous appelons "notre ler Ministre" et M. René MONNET. Notre équipe "à l'écoute et au service de tous" m'a chargée, en tant que ler magistrat de notre commune, de vous présenter toutes ses sincères félicitations pour l'anniversaire de ce jumelage de nos deux clubs sportifs (25 ans).

Comme vous le savez, nos deux équipes de football, RENDEL d'une part et VALENCE d'autre part, se sont rencontrées pour la lère fois en 1964 et ce, grâce à la présence à RENDEL d'un habitant d'un village voisin du nôtre. En 1964, Jean HADERER, mon beaupère, était maire de Valence, dès l'origine, il fut fervent partisan de ce jumelage. Il est, hélàs, décédé en 1966. M. Marius ALBERT lui a succédé. En 25 ans, il y eut donc 3 premiers magistrats de la Commune.

Comme nous fêterons le bicentenaire de la Révolution Française, en 1989 nous fêtons cet anniversaire, 25 ANS D'AMITIE. Nous sommes fermement décidés à conserver et à resserrer les liens d'amitié qui unissent RENDEL à VALENCE. Nous souhaitons tous que les échanges se multiplient et renforcent les contacts personnels entre les habitants de nos communes. Visites collectives, visites individuelles, échanges divers se font couramment et permettent ainsi la naissance de solides amitiés et de rapports fructueux pour tous.

Ces liens se sont concrétisés par un mariage, celui de Murielle, ancienne valençoise et Erhart, par des parrainages Daniel est le parrain de Vanessa, fille de Murielle et de Erhart. Egalement Margit NEUMANN, jeune femme de RENDEL est la marraine d'Alexandra CONFLANT-BILLARD.

Notre objectif est de montrer par des rencontres fréquentes, une volonté permanente, affirmée dans les faits, de resserrer toujours davantage les liens qui nous unissent.

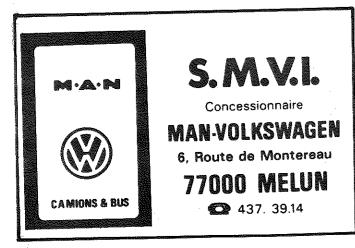
Il est entre nous de nombreux points communs et de nombreux problèmes communs, notamment celui des jeunes. Notre union doit se faire, dès maintenant et dans l'avenir, par les jeunes et avec les jeunes. Il faut leur faire confiance, les comprendre et comprendre leurs problèmes qui sont multiples dans la société actuelle, dans le monde où nous vivons, devant l'évolution que nous subissons.

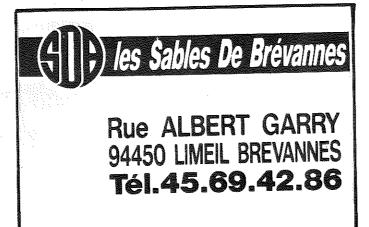
Je tiens à remercier non seulement toutes les personnes qui ont participé, de près ou de loin, à l'organisation de ces festivités, mais aussi toutes les personnes dont l'accueil est si chaleureux, accueil qui, soyez en assurés, nous va droit au cœur.

En tant que femme, je suis fière de représenter non seulement notre village de VALENCE auquel nous sommes tous si attachés, que nous aimons tous, mais aussi les couleurs françaises et nous lèverons notre verre d'une part à l'avenir de nos deux équipes de foot, des footballeurs de RENDEL et de VALENCE et d'autre part à l'avenir de nos villages.

Vive Valence - Vive Rendel.

Anne-Marie REDON-MICHAUD Maire - 15.5.1989





# Un bon repas pour les anciens





Comme il est de tradition, la municipalité a offert le banquet annuel aux plus de soixante dix ans et à leurs conjoints.

Ce délicieux festin se déroulait chez M. et Mme Carlos, récents, propriétaires du restaurant « La Musardière ».

Au cours de son allocution, Mme Redon, maire, devait souligner l'importance de ce que l'on appelle « Le troisième âge ».

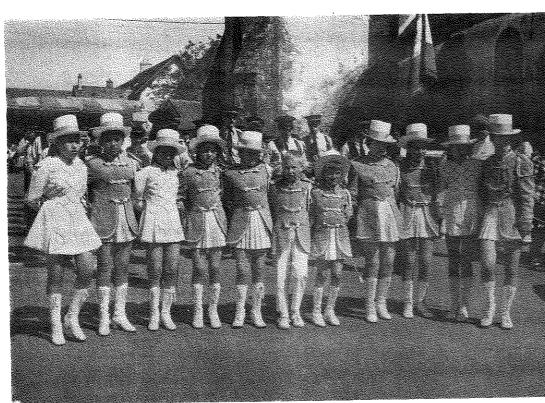
« Je trouve nécessaires toutes ces manifestations qui regroupent nos aînés et leur font comprendre que la retraite ou l'âge, ne sont forcé ou d'une inactivité préjudiciable au moral et au physique... »

Puis, Madame le Maire et ses deux responsables de la commission sociale, Mmes Beaudenon et Bermond, ont levé leur verre à la santé des anciens de Valence avant de leur souhaiter un bon appétit!

# La fête au village



3 jours de fête avec le soleil dans les yeux et dans le cœur



lajorettes et fanfare de Montereau

Trois jours de liesse ont marqué la vie valençoise durant le weekend du 8 mai. Les forains s'étaient installés autour de l'église et un programme de festivités important attendait les badauds.

L'ouverture des animations avait lieu avec l'Union musicale monterelaise et les majorettes. Dimanche, place aux hélicoptères pour des baptêmes de l'air en série. A signaler également le

concours de pétanque organisé par la Boule joyeuse...

Bénéfice fête 6382,21 F pour le Noël des enfants

# Départ de M. PARE et Madame

Je pourrais dire Monsieur le Receveur et Madame, mais je dirais plus simplement

"Cher CLAUDE et Chère HELENE"

En ce vendredi 19 mai 1989, nous sommes réunis du fait de votre départ, non pas de mise à la retraite, fort heureusement, vous êtes encore trop jeunes... mais du fait d'une promotion. Vous êtes nommé à VIVONNE petite ville de 4000 habitants environ, située à une vingtaine de kilomètres de POITIERS.

Nous savions depuis quelques années que vous ne resteriez pas à VALENCE, que vous aviez demandé votre affectation notamment dans le Midi, le pays du soleil d'où vous êtes originaires tous deux. Mais ce changement, à dire vrai, nous ne le souhaitions pas... Hélàs, 9 ans ont déjà passé depuis votre arrivée à VALENCE et c'est avec beaucoup de peine que nous vous voyons partir, tout en vous félicitant, bien sûr, pour cet avancement mérité, mais laissez-moi vous dire tous les regrets que nous éprouvons en perdant un homme et une femme tels que vous.

Vous avez su, dès votre nomination à ce poste de VALENCE, vous faire adopter par tous... et vous savez, comme moi, Cher CLAUDE et Chère HELENE, qu'à VALENCE, ce n'est pas évident... Or, je suis persuadée que vous n'avez ici que des amis.

Nous tenons à vous dire notre estime, notre amitié, et notre reconnaissance.

Notre estime envers un homme et une femme qui placent leur conscience professionnelle à la hauteur d'un idéal qui fait honneur à leur métier.

Notre amitié à Vous qui, avec le plus grand désinte-

ressement, avez conseillé, aidé les personnes qui sollicitaient un renseignement ou une aide.

Notre reconnaissance aussi pour votre très grande participation à notre vie communale.

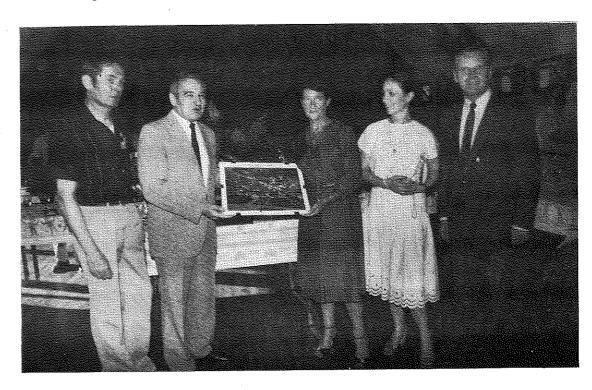
A cet instant où nous mesurons tout ce que nous perdons, nous tenons à vous assurer de toute notre sympathie et de toute notre gratitude.

Pour ceux qui l'ignorent, chaque matin, avant de partir, je passe à la poste "prendre" le courrier de la Mairie; nous n'aurons donc plus l'occasion de nous rencontrer sur le plan professionnel, mais je tiens à vous dire, Cher Claude, combien j'ai apprécié, chaque matin, votre sourire et votre bonne humeur. C'était un "rayon de soleil" pour moi qui suis toujours triste de quitter mon village pour me rendre travailler à PARIS. Mais sur le plan amical, j'espère que nos liens ne seront pas rompus malgré l'éloignement.

J'espère que vous ne m'en voudrez pas car je me suis adressée non pas seulement au receveur comme j'aurai peut-être dû le faire mais à CLAUDE et HELENE, en tant que couple, tant tous deux sont indissociables. CAROLINE votre fille que nous avons vu grandir peut être fière de ses parents tant ils sont unis.

Permettez moi, au nom de la Municipalité, de vous remettre ce souvenir qui vous rappellera nos sentiments de reconnaissance et je vous souhaite évidemment une carrière longue et heureuse.

> Pour la Municipalité Le Maire Anne-Marie REDON-MICHAUD 19.5.1989



# LE DÉPART DU REGEVEUR M. PARÉ

# Manifestation de sympathie pour le départ du Receveur des Postes



Vendredi soir, au cours d'une sympathique manifestation à la salle polyvalente de Valence-en-Brie, le receveur des Postes de la commune, M. Paré, a pu mesurer à quel point il était estimé par la population, et combien il sera re-

Après avoir exercé avec amabilité, serviabilité et dévouement sa profession à Valence-en-Brie durant neuf années, il quitte la commune pour prendre la direction de la poste de Vivonne, une ville de 4.000 habitants, située non loin de Poitiers.

Ils étaient nombreux ses amis, versus lui témoigner leur estime, leur amitié, leur reconnaissance à la veille de son départ. Les cadeaux et gerbes de fleurs à son épouse, Hélène, n'ont évidemment pas manqué.

L'on remarquait aux côtés de Mme Redon, maire de Valence-en-Brie, la présence du conseiller général M. Leguen, et de nombreux élus locaux.

Dans son hommage, Mme Redon n'a pas manqué d'éloges envers M. Paré. Elle déclara en substance: « Pour ceux qui l'ignorent, chaque matin, avant de partir, je passe à la poste « prendre » le courrier de la mairie. Nous n'aurons donc plus l'occasion de nous rencontrer sur le plan professionnel, mais je tiens à vous dire, cher Claude, combien j'ai apprécié chaque matin, votre sourire et votre bonne humeur. C'était un rayon

> M. Paré sera remplacé dans ses fonctions par M. Daniel Bey qui a été précédemment receveur des Postes à Noisiel-le-Luzard.

de soleil « pour moi qui suis tou-

jours triste de quitter mon village

pour me rendre travailler à Paris »

(....) ». « Permettez-moi, au nom

de la municipalité de vous remet-

tre ces souvenirs qui vous rappel-

leront nos sentiments de recon-

naissance et je vous souhaite évi-

dement une carrière longue et

heureuse ».

ECEVEUR des postes de-puis 1981, M. Claude Pare sur sa demanda d'être nommé à Vivonne dans la Vienne, une commune de 4 000 habitants près de Poi-

Le maire Mme Redon, entouré des élus valençois et de M. Le Guen conseiller général ont souhaité à M. Claude Pare et à son épouse Hélène une bonne coninuation de carrière à Vivonne, au cours d'une sympathique réception salle polyva-

Des cadeaux dont une photo souvenir de Valence et des eurs ont été offerts à M. Pare

pour qu'il n'oublie pas le village où il est resté huit ans. Son successeur est M. Daniel

Bey qui était anciennement en poste à Noisiel-le-Luzard. Nous lui souhaitons la bienvenue.

### **VALENCE-EN-BRIE**

# Aux postes Le receveur Claude Paré s'en va

Nommé à Valence-en-Brie il y a neuf ans comme receveur P.T.T., Claude Paré et son épouse Hélène ont su se faire apprécier et participer à la vie du village. Avec beaucoup d'émotion, la

municipalité entourée de nombreux habitants a organisé une cérémonie d'adieu vendredi soir à la salle des fêtes: « C'est avec beaucoup de peine que nous vous vovons partir, tout en vous félicitant pour cet avancement mérité » devait souligner Mme Redon, maire, « Vous avez su dès votre nomination à ce poste vous faire adopter par tous... Nous tenons à vous dire notre estime, notre amitié et notre reconnaissance » Puis après avoir offert des fleurs à Mme Paré et des cadeaux souvenirs à M. Paré, celui-ci devait avouer son émotion de guitter la commune, mais une promotion ne se refuse pas! Il va dorénavant être le receveur d'une petite ville de quatre mille habitants près de

C'est M. Daniel Bey venant d'une commune du Nord Seine-et-Marne qui prend sa succession.

# DIVERS \_ Divers \_\_\_\_ DIVERS \_ Divers

Félicitations à Laurent WYSOKA pour son 1er prix de peinture à Montereau lors de l'exposition des 3M

### HEURES D'OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Lundi de 11 à 12 h et de 15 à 18 h. Mardi de 11 à 12 h et de 15 à 18 h. Mercredi de 15 à 18 h. Jeudi de 11 à 12 h et de 15 à 18 h. Vendredi de 11 à 12 h.

### **PERMANENCE** DU MAIRE OU DES ADJOINTS

Samedi de 10 à 12 h - sauf en juillet, août et veilles de fêtes -

Sur rendez-vous en téléphonant au :

Maire: 64.31.81.34 1er adjoint: 64.31.82.91 2ème adjoint : 64.31.82.53 3ème adjoint : 64.31.80.71

et même sans rendez-vous (en se rendant à leur domicile).

Le maire A.M. REDON-MICHAUD

### **VALENÇOIS**

Nous aimerions retracer l'histoire du presbytère,

Nous demandons aux personnes qui possèderaient des documents (de toute nature : photos, écrits, témoignages...) de bien vouloir nous contacter.

D'avance merci,

Le responsable : D. REDON

64.31.81.34

### **NOS PEINES - NOS JOIES**

### Naissances

- Le 27 avril 1989 : Laurie TISSIER
- Le 9 mai 1989 : Théo Quentin SANTOS DA SILVA Toutes nos félicitations aux heureux parents et nos vœux de bonheur aux bébés.

#### Décès

- Le 19 février 1989 : Mme Jeanne ROZAY
- Le 15 juin 1989 : Mme Marie-Rose BARAULT Nous présentons toutes nos condoléances aux familles éprouvées.

### VIE ASSOCIATIVE

#### BUREAU "LA BOULE JOYEUSE"

Président: M. Serge VAUCOULEUR Vice Président : M. Brice BONARDI Secrétaire: M. Daniel RONDEAU Secrétaire adjoint : M. Henri ANDRES Trésorier: M. Jacky CLEROUIN

Trésorier adjoint : M. Jean-Claude BENOIT

# S.A.R.L. TRANSPORTS

JACQUET

TÉL.: 431 82-91 (Lignes groupées)

13, Rue Octave Rousseau

Semi-Remorques

Surbaissés - Téléscopique

Plateau Ridelles

Savovarde

77830 VALENCE EN BRIE

### **ENSEIGNEMENT**

### - CALENDRIER SCOLAIRE -

Arrêté du 22 décembre 1988 (J.O. du 3 janvier 1989, p. 60).

En vertu de ce texte, le calendrier scolaire 1989-1990 applicable aux élèves des écoles maternelles, des écoles élémentaires, des collèges et des lycées est fixé comme suit :

### 1. Rentrée scolaire

Mardi 5 septembre 1989 au matin pour les trois zones.

### 2. Vacances de la Toussaint

Du mardi 24 octobre 1989 après la classe au lundi 6 novembre 1989 au matin pour les trois zones.

### 3. Vacances de Noël

Zone 1

Du vendredi 22 décembre 1989 après la classe au jeudi 4 janvier au matin.

Zones 2 et 3

Du jeudi 21 décembre 1989 après la classe au jeudi 4 janvier 1990 au matin.

### 4. Vacances d'hiver

Zone 1

Du mardi 6 février 1990 après la classe au lundi 19 février 1990 au matin.

Zone 2

Du mardi 13 février 1990 après la classe au lundi 26 février 1990 au matin.

Zone 3

Du mardi 20 février 1990 après la classe au lundi 5 mars 1990 au matin.

### 5. Vacances de printemps

Zone 1

du mardi 3 avril 1990 après la classe au mardi 17 avril 1990 au matin.

Zones 2 et 3

Du mardi 10 avril 1990 après la classe au lundi 23 avril 1990 au matin.

### 6. Vacances d'été

Du samedi 30 juin après la classe au mardi 4 septembre 1990 au matin pour les trois zones.

La zone 1 comprend les académies de : Aix - Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Limoges, Lyon, Orléans, Tours, Poitiers, Reims, Rouen, Strasbourg et Toulouse:

La zone 2 comprend les académies de : Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Montpellier, Nancy, Metz, nantes, Nice et Rennes.

La zone 3 comprend les académies de Paris, Créteil et Versailles.

Nota : pour l'académie de la Corse, le calendrier scolaire est arrêté par le recteur après avis des instances régionales.

# UN PEU DE PUB Pour que vive le Valençois



# "SPAR"

épicerie - fruits - légumes - butagaz

ouvert tous les jours sauf le lundi

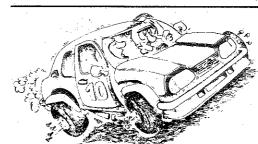
livraison à domicile

Place de l'Eglise

Valence en Brie

TEL.: 431-83-62

# GARAGE DE VALENCE EN BRIE



RÉPARATIONS - VENTES TOUTES MARQUES CARROSSERIE - LAVAGE OUTILLAGE DE JARDIN MOTOCULTEUR

**TRONCONNEUSE** 

## WILLIAM ARRIVAULT

6, rue O. - Rousseau - 77830 VALENCE EN BRIE - 🦝 64.31.83.80

R M 340 488 071



Librairie - Papeterie

ETS CHAMBON S.A

au capital de 250.000 F

8, rue du Docteur-Arthur-Petit 77130 MONTEREAU Tél.: 64.32.08.27

# Grand Crud'Ecosse



Sachez apprécier et consommer avec modération.

Distribué par **PERRIER-JONET/ BARTON & GUESTIER** Distribution, Tour Gamma A, 193-197, rue de Bercy, 75582 Paris Cedex 12. Tél. 42.22.24.24.